

République Française

Département des
Yvelines

Arrondissement de
Rambouillet

Commune de AUTEUIL
LE ROI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mai 2025 s'est réuni, sous la présidence de Marie-Christine CHAVILLON, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 10 - Votants : 12

Présents :

Marie-Christine CHAVILLON, Jean-Luc CAPELLE, Pierre-Emmanuel BERTHON, Patrick JONIEC, Elisabeth JONIEC, Stéphanie CLEMENCE, Samuel BLONDEAU, Laëtitia GIMENO, Caroline MURET, Céline SCHMIT

Représentés :

Gérard JAMOT donne pouvoir à Marie-Christine CHAVILLON
Michaël DE LA ROCHE donne pouvoir à Pierre-Emmanuel BERTHON

Absents :

Nelly GADRAS, Karine PATIN, Marylène COURREGÉ

Secrétaire de séance : Pierre-Emmanuel BERTHON

06_2025_16 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMERCE

Madame Le Maire propose les crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2135 / 202401	Installations générales, agencements, aménagements des const		20 977.85
23 / 2313 / 202401	Constructions	2 400.00	
Total		2 400.00	20 977.85

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
001 / 001 / OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		18 577.85
Total		0.00	18 577.85

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)

De valider ces crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2025

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'au SGC de Rambouillet

Fait, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON

Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.